

Convocation à l'assemblée générale AEA 2023



L'assemblée générale (AG) de l'AEA se tiendra le mercredi 31 mai 2023 de 17h30 à 19h00 dans les salons du gouverneur militaire de Paris, à l'Hôtel des Invalides.

Pour des raisons pratiques d'organisation et de sécurité, nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre présence en nous renvoyant le bulletin-réponse ci-dessous par courrier ou par courriel.

Si vous ne pouvez venir, veuillez remplir soigneusement la partie « pouvoir » en précisant vos directives. **Ne pas remettre directement votre pouvoir au délégataire** : vous risqueriez qu'il ne soit pas pris en compte si celui-ci n'est pas présent à l'AG ou s'il détient déjà dix pouvoirs (maximum statutaire).

Ordre du jour prévisionnel

17h30: Ouverture de la séance par le président.

17h40: Rapport du vice-président chargé de la vie associative.

17h50: Rapport du vice-président chargé de l'entraide.

18h00: Rapport du vice-président chargé de la reconversion.

18h10: Rapport du trésorier.

- Vote d'approbation des comptes 2022.
- Vote d'approbation du budget 2023 recalé.
- Vote d'approbation du montant des cotisations et abonnements 2024.
- Vote d'approbation du budget prévisionnel 2024.

18h30: Rapport moral du président.

- Vote d'approbation du rapport moral.

19h00: Clôture de l'AG.

Bulletin-réponse

À renvoyer par voie postale avant le 21 mai 2023 :

AEA, Maison des aviateurs - 3, rue Nationale - 92100 Boulogne-Billancourt
ou par courriel à contact@aea.asso.fr

Ce bulletin est téléchargeable sur le site AEA: www.aea.asso.fr

Nom :	Prénom :	Promotion :
Né(e) le :	à :	

Participera à l'assemblée générale 2023 de l'AEA :

OUI

NON

Ne pouvant assister à l'assemblée générale donne pouvoir à :

Nom :	Prénom :	Promotion :
-------	----------	-------------

À défaut à :

Nom :	Prénom :	Promotion :
-------	----------	-------------

... pour le représenter à l'assemblée générale ordinaire de l'AEA et voter en son nom les différentes résolutions.

NOTA: En cas d'absence des personnes indiquées, préciser vos consignes particulières quant à l'utilisation de votre pouvoir (par exemple « donne pouvoir à tout membre présent de(s) (la) promotion(s) xxxx », « donne pouvoir à tout membre du conseil d'administration », « donne pouvoir à tout membre présent », « ne donne pouvoir à aucune autre personne »).

Fait à : le :

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».